

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

Convocation en date du 18 janvier 2021

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Mickaël CHARNET, Mme Marianne GARMY, M. Patrick GOUGAT, Mme Christine MATHIAS, M. Nicolas PETIT-BARAT, M. Florian PINFORT.

Pouvoirs : M. Patrice MONNAY à Mme Corinne CHABAUD.

Absents excusés : M. Lilian PIOLAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO.

1. **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 30 novembre 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **Décision du Maire :**

Néant.

3. **Compte rendu des commissions communales :**

Commission « Voirie Circulation Sécurité » réunie le 14/12/2020

Programme de voirie du mandat: Le programme de voirie que la Municipalité souhaiterait mener pendant le mandat, et donc jusqu'en 2026, a été défini en Conseil Municipal. Par ordre de priorité, et après en avoir échangé avec nos principaux partenaires sur ce volet (le SIVOM Sioule et Bouble et Vichy Communauté), il est proposé de retenir :

- La rue des Rases, réfection en 2021,
- La rue du Bourg, réfection en 2023,
- La rue d'eau, réfection en 2025.

Réfection de la Rue des Rases : Un cahier des charges de nos attentes a été défini et transmis à M. Dufour de l'ATDA le 15 janvier 2021, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et de la recherche de subventions à hauteur de 80 %. L'idéal étant que les travaux de réfection de la rue des Rases puissent être lancés en 2021. Le diagnostic de la rue des Rases a été défini comme suit par la commission Voirie :

Morphologie (largeur de la chaussée, largeur des trottoirs ou des accotements, tracé et profil en long de la route, assainissement présent (bordures, regards, fossés, etc.)) : Rue suffisamment large. Elle est pratiquement entièrement busée sauf sur les 120 premiers mètres de début de la rue, depuis la route d'Espinasse-Vozelle et les 30 m. à proximité de la propriété Chaupitre.

Equipements (Signalisation horizontale et verticale, signalisation directionnelle, équipements (glissières, etc.)) : Pas de signalisation actuellement mais 2 panneaux devraient être installés afin de limiter le tonnage au + 3,5 T. sauf engins agricoles (rue des Rases et rue de la Forêt).

Usage (Présence de poids lourds, de convois agricoles, de transport en commun, de transports scolaires, de circulations douces (piétons, cycles,...), de convois exceptionnels,...) : Quelques PL peuvent l'emprunter (d'où l'installation de panneaux d'interdiction) sauf engins agricoles. Fréquentation de piétons et cyclistes à la marge.

Fonctionnalités (Route à grande circulation, axe principal ou secondaire du département ou de la commune, desserte des équipements, services, commerces ou manifestations ponctuelles,...) : La rue des Rases constitue un axe communal secondaire qui dessert un quartier résidentiel.

Ressenti des usagers et des riverains (Bruit, vibrations, vitesse) : Rien à signaler.

Développement de la commune (Projet de lotissement, création d'une zone d'activités,...) : Rue quasiment achevée en terme d'urbanisme.

Indications techniques (Mesures de vitesse, accidentologie, etc.) : Pas d'accident de mémoire d'hommes.

Pour atteindre des objectifs satisfaisants en matière de vitesse et de sécurité, la commission relève les propositions d'aménagements suivantes :

- Définir une zone 30 km/h
- Installer un « sens interdit sauf riverains et engins agricoles » sur la rue de la Forêt, depuis la route de Vendat (panneau idem celui installé rue du Château).
- Mettre en place une ligne blanche continue comme à Vozelle.
- Traiter avec des accotements herbeux.

Mise en sécurité de la route d'Espinasse-Vozelle (du Tétou aux Rases): Madame le Maire a été saisie par mail d'une requête de Madame Céline Pabiot, pour une demande de sécurisation/éclairage du virage de la route d'Espinasse-Vozelle (considérant que sa fille emprunte cette route à pied matin et soir pour se rendre à l'arrêt de bus des Rases). Madame le Maire a indiqué à Madame Pabiot que des brassards réfléchissants visant justement à permettre aux piétons et cyclistes d'être vus étaient mis à disposition des administrés à la mairie. Il se trouve qu'à Vozelle, un marquage au sol par ligne continue a été mise en place et concourt à la sécurisation de la voie. Aussi, un courriel a été adressé au responsable de l'UTT de Lapalisse/Vichy, afin d'évoquer avec lui, la possibilité de reproduire un tel marquage au sol route d'Espinasse-Vozelle. Il a donné lieu à un RDV en mairie le 21 janvier.

Installation de panneaux pour limitation trafic PL : Deux panneaux « interdiction au plus de 3,5 T sauf engins agricoles », ont été commandés et seront installés rue de la Forêt et rue du Bourg.

Réfection du mur de la Lécholle : Il avait été indiqué par M. Bernard, propriétaire du Château de la Lécholle, que le mur serait repris d'ici la fin de l'année 2020. Les travaux ont pris du retard mais devraient se dérouler dans le courant du premier trimestre.

Commission « Solidarités réunie » le 15/01/2021 – Spéciale organisation Vaccination COVID-19

Madame le Maire a souhaité réunir la commission Solidarités en urgence, dans le cadre de la mise en place du processus de vaccination sur le territoire. Ainsi, elle rappelle que la Maison des associations de Vichy accueille depuis lundi dernier un centre de vaccination dédié aux professionnels de santé, aides à domicile, ambulanciers etc... A partir du lundi 18/01, le centre de vaccination de Vichy sera ouvert aux personnes de plus de 75 ans : lundi : de midi à 18h, et mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 10h à 18h (une ouverture sur ces mêmes créneaux horaires est envisagée samedi, sous réserve de vaccins et de professionnels de santé disponibles).

Pour accéder à la vaccination, les personnes ciblées par la campagne (+ de 75 ans) doivent prendre RDV.

- Un agenda en ligne DOCTOLIB devrait être activé d'ici à vendredi 15 au soir afin que ces personnes puissent prendre rdv en totale autonomie, par internet.
- **Il est également possible de prendre rdv en appelant le N° Vert Vichy solidaire : 0800 70 99 99 dès le 14/01/21.** Le N° vert 0800 70 99 99 sera opérationnel du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Il sera également activé ce samedi 16/01 de 9h à 12h30.
- **Il est fortement conseillé que les personnes qui souhaitent se faire vacciner aient été vues en amont par leur médecin traitant.**

La plate-forme N° Vert est tenue par des agents de la Ville de Vichy et de Vichy Communauté qui seront certainement rejoints très rapidement par des agents des villes de Cusset et de Bellerive.

Rôle de la mairie de Saint-Pont :

- Identifier les personnes concernées, s'assurer de leur éligibilité à être vaccinées et de leur consentement, en les contactant et en leur proposant de les accompagner dans la démarche de prise de RDV ;
- Cette liste a été partagée avec l'infirmière libérale de la commune, qui contactera en direct ceux parmi les + 75 ans qui sont déjà ses patients.
- La commune peut organiser l'acheminement (par minibus par ex) jusqu'à Vichy en groupant la prise de RDV.

A cette fin, Vichy Communauté a mis en place une adresse mail mairies.covid@ville-vichy.fr permettant de relayer à Vichy Communauté la liste des personnes de plus de 75 ans à vacciner ainsi que les modalités d'organisation du transport.

A termes, dans les prochains jours / semaines, en lien avec les professionnels de santé, d'autres centres de vaccination complémentaires devraient voir le jour. Les modalités d'ouverture et les capacités de vaccination seront propres à chaque centre.

4. **Compte rendu des commissions intercommunales :**

- SIVOS Escurrolles : Suite à la réunion SIVOS du 05/12, rencontre avec API (prestataire potentiel) le 15/12 (une autre à venir le 28/01) : propose une organisation différente d'ELIOR, puisqu'API utiliserait la cuisine d'Escurrolles pour fabriquer les repas avec la mise à disposition du cuisinier. La rencontre avec ELIOR le 08/01 concernant des problèmes récurrents de qualité des repas : ELIOR est venu à la rencontre des élus du SIVOS et des agents de restauration dans chaque cantine pour les rencontrer et mettre en place un cahier de liaison pour faire remonter les problèmes. Ils ont expliqué avoir changé leur cuisinier. Démarche positive. A suivre. Par ailleurs, une enquête famille sera organisée pour l'ensemble des familles du SIVOS pour connaître leur ressenti / besoins sur la cantine scolaire du SIVOS, et étudier les possibilités d'une augmentation tarifaire.

- SICTOM Sud Allier : Suite à la mise en place de la redevance spéciale sur les bâtiments communaux, par le syndicat, annoncé par courrier début décembre 2020 et effective dès janvier 2021, de nombreux élus ont demandé la mise en place de mesures transitoires. Ainsi, le SICTOM SUD ALLIER a finalement annoncé que la redevance spéciale serait appliquée à compter de la rentrée de septembre 2021 pour les déchets de la cantine. Pour les autres espaces (mairie, école, salle polyvalente, cimetière, etc.), la facturation des volumes de déchets interviendra en juin 2021 ; ce délai permettant la mise en place de mesure de tri et de prévention. Par ailleurs, Mme le Maire a sollicité l'intervention d'un ambassadeur du tri auprès des agents le mardi 29 janvier 2021. A cette occasion, le SICTOM réalisera un petit reportage afin de diffuser un article dans La Montagne sur l'engagement de la commune dans la mise en œuvre de bonnes pratiques. Et aussi une fiche type retour d'expériences qui pourrait être diffusée aux autres communes et sur Facebook. L'objectif étant de démontrer aux communes adhérentes qu'il est possible d'instaurer des gestes éco-citoyens et que les équipes du SICTOM peuvent les accompagner. Enfin, répondant à la demande de la directrice d'école, et toujours dans le but de sensibiliser aux écogestes, un bac jaune sera installé directement dans la cour de l'école, à destination des enfants.

Affaires Ressources Humaines

5. Centre de Gestion de l'Allier : Convention service remplacement :

Le Centre de Gestion dispose d'un service remplacement « Intérim Public » auquel la mairie a fait appel pour le remplacement de la secrétaire fin décembre pour congés annuels. Il convient de délibérer pour autoriser la signature de la convention pour l'année 2020 (non renouvellement tacite de la dernière convention donc régularisation) et celle de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la proposition de Mme le Maire, décide de faire appel au service remplacement du Centre de Gestion de l'allier lorsqu'un agent de la collectivité est absent et nécessite d'être remplacé, approuve les conventions de mise à disposition de personnel pour les années 2020 et 2021 et autorise Mme le Maire à les signer.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°01-2021 01 25/4.2.

Affaires Financières

Néant.

Affaires Générales

6. **Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) : convention d'assistance informatique : support technique :**

La Commune adhère aux missions de bases de l'ATDA et bénéficie à ce titre d'une assistance sur les logiciels métiers (COSOLUCE) et la délivrance de certificats électroniques. Dans le cadre de la mise en conformité nécessaire suite au RGPD, il est nécessaire d'approuver la nouvelle convention d'assistance information pour ces missions et autoriser Mme le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention d'assistance informatique « support technique » et autorise Mme le Maire à la signer.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°02-2021 01 25/7.6.

7. Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) : convention d'assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes

De même, la commune bénéficie par l'ATDA de la mise à disposition du dispositif de télétransmission des délibérations (plateforme S2LOW/@actes). Il convient également d'approuver la nouvelle convention comprenant la mise en conformité suite au RGPD et autoriser Mme le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention d'assistance informatique « mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes » et autorise Mme le Maire à la signer.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°03-2021 01 25/7.6.

8. SIVOM Sioule et Bouble : convention d'entretien des poteaux incendie :

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune conventionne avec le SIVOM Sioule et Bouble pour les prestations de vérification et d'entretien des bouches et poteaux incendie. La convention actuelle 2018/2020 est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. Il convient de délibérer pour approuver la nouvelle convention pour la période 2021/2023, validée par le Comité Syndical du SIVOM en sa séance du 15/12/20. Le tarif de la prestation est de 30 € HT par hydrant (poteau et borne incendie) contrôlé par an (tarif inchangé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention proposée par le SIVOM Sioule et Bouble pour les prestations de vérification et d'entretien des bouches et poteaux incendie pour la période 2021/2023, donne son accord pour qu'une rémunération d'un montant de 30€ HT par hydrant soit versée chaque année et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°04-2021 01 25/5.7.

Projets / travaux / Investissement

9. Equipement informatique « Label Ecoles Numériques 2020 » : convention de partenariat :

Mme le Maire rappelle la candidature de l'école de Saint Pont à l'appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 » déposée le 31 juillet 2020, porté par le SIVOS d'Escurolles. Le projet de l'école est de s'équiper d'une classe mobile composée d'une dizaine d'ordinateurs portables à destination des élèves pour un accès équitable et un apprentissage de l'outil informatique. La Commune a été retenue en décembre 2020.

Il convient désormais de signer la convention de partenariat avec l'Académie de Clermont-Ferrand qui définit l'organisation du partenariat pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre du projet numérique ainsi que les modalités de financements de l'acquisition des équipements numériques mobiles et service associés. La subvention. Le financement de l'Etat sur ce projet est fixé à 50% du montant TTC du devis initial soit sur 6 870 € TTC un montant de 3 435 € de subvention. La convention est valable pour une période d'un an à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 » avec l'Académie de Clermont-Ferrand et autorise Mme le Maire à la signer.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°05-2021 01 25/7.5.

10. Equipement informatique « Label Ecoles Numériques 2020 » :

Mme le Maire rappelle la candidature de l'école de Saint Pont à l'appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 » déposée le 31 juillet 2020, pour lequel la commune a été retenue en décembre 2020.

Mme le Maire présente le devis de la Société BECOMS à Clermont-Ferrand, en date du 15/01/21, qui s'élève à 5 760.20 € HT soit 6 912.24 € TTC, après une mise à jour du devis initial en date du 08/07/20, pour l'acquisition d'une classe mobile, composée d'un charriot de stockage, de 7 ordinateurs portables, et comprenant l'extension de garantie à 3 ans, le paramétrage des appareils et la protection antivirus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de la Société BECOMS à Clermont-Ferrand pour un montant de 5 760.20 € HT soit 6 912.24 € TTC, pour l'acquisition d'une classe mobile pour l'école de Saint-Pont et précise que la dépense sera inscrite au budget 2021 opération 229 « Appel à projet écoles numériques 2020 ».

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°06-2021 01 25/1.1.

11. Réfection du système d'éclairage de l'église : approbation du devis :

Mme le Maire rappelle le projet de réfection du système d'éclairage extérieur de l'église. Elle rappelle qu'un dispositif de soutien à l'éclairage des églises bourbonnaises a été lancé par le SDE03 et le Département de l'Allier, à hauteur de 80% d'aides.

Considérant que le système d'éclairage actuel de l'église date de 1995 et que les technologies d'éclairage ont beaucoup évoluées afin notamment de diminuer la consommation d'énergie, Mme le Maire souhaite saisir cette opportunité. Des essais avec le SDE 03 ont eu lieu afin de définir et calibrer une proposition. Le SDE 03 propose trois options :

- Option 1 : projet global comprenant les mises en valeur de l'entrée de l'église, du côté de l'église coté Route de Broût-Vernet, et celle du clocher, pour un montant total de 27 975 € soit une part communale restante de 5 595 €,
- Option 2 : projet comprenant les mises en valeur de l'entrée de l'église, et des façades de l'église coté Route de Broût-Vernet sans les contreforts, pour un montant total de 15 740 € soit une part communale restante de 3 148 €,
- Option 3 : projet comprenant les mises en valeur de l'entrée de l'église, et des façades de l'église coté Route de Broût-Vernet sans les contreforts, et celle du clocher, pour un montant total de 17 735 € soit une part communale restante de 3 547 €.

Mme le Maire précise que la réalisation des travaux est programmée en 2021. La participation communale sera réglée en N+1 (2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier pour un montant total de 17 735 € soit une part communale restante de 3 547€ (option 3) et autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°07-2021 01 25/1.1.

12. Réfection des toitures des bâtiments Ecole/Mairie et atelier technique : demandes de financements :

Mme le Maire rappelle le projet de réfection des toitures des bâtiments école/mairie et de l'atelier technique. Pour ce projet de gros entretien du bâti public, il est possible de bénéficier d'une subvention de la Région AURA au titre du bonus Relance à hauteur de 50% du montant HT, ainsi que d'une subvention du Département au titre du Soutien au Bâti à hauteur de 30% du montant HT.

La Commission Patrimoine Communal a demandé plusieurs devis (comprenant une plus-value pour les tuiles ardoises) :

- SARL TD Construction : 76 185.00 € HT soit 83 803.49 € TTC
 - o Mairie / Ecole : 56 164.84 € HT soit 61 781.32 € TTC
 - o Atelier : 20 020.16 € HT soit 22 022.17 € TTC
- Saint Rémy Rénovation : 63 746.14 € HT soit 76 495.37 € TTC
 - o Mairie/Ecole : 42 280.60 € HT soit 50 736.72 € TTC
 - o Atelier : 21 465.54 € HT soit 25 758.65 € TTC
- Entreprise LE PORH : 63 925.57 € HT soit 76 710.68 € TTC
 - o Mairie/Ecole : 42 301.71 € HT soit 50 762.05 € TTC
 - o Atelier : 21 623.86 € HT soit 25 948.63 € TTC.

Pour la demande de subvention, Mme le Maire propose de se baser sur les devis de l'entreprise LE PORH (qui fait actuellement l'entretien de la toiture et des zingueries et les réparations urgentes).

Le plan de financement serait le suivant :

PARTICIPATIONS	MONTANT	%
Région Auvergne Rhône-Alpes : « Bonus Relance »	31 962.79 €	50 %
Conseil Départemental de l'Allier : Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti	19 177.67 €	30 %
Sous total	51 140.46 €	80 %
Autofinancement de la Commune (emprunt)	12 785.11 €	20 %
TOTAL	63 925.57 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la proposition de Mme le Maire, approuve le projet de réfection des toitures du bâtiment école / mairie / garderie et du bâtiment de l'atelier technique pour un montant total de 63 925.57 € HT soit 76 710.68 € TTC, et décide de déposer les demandes de financements auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « Bonus Relance » et du Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°08-2021 01 25/7.5.

13. Voirie 2021 : réfection de la Rue des Rases : convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la voirie avec l'ATDA

Mme le Maire rappelle le programme de voirie 2020/2026 et notamment la réfection de la Rue des Rases prévue en 2021. Ces travaux de voirie ne nécessitant pas le recours à un maître d'œuvre, Mme le Maire propose de faire appel aux services de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) pour bénéficier d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la voirie qui inclut l'état des lieux et l'analyse des besoins, la fixation d'une enveloppe financière prévisionnelle, la rédaction d'un descriptif technique pour permettre la consultation d'entreprises, l'aide à l'analyse des offres, des conseils administratifs et techniques durant la phase de travaux et la vérification des factures.

La rémunération de cette prestation, établis selon la strate de population, est calculée sur 4.5% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme le Maire, l'autorise à signer la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la voirie avec l'ADTA et décide d'inscrire le montant de la mission en section d'investissement sur le budget principal 2021.

Approuvée à l'unanimité. Délibération n°09-2021 01 25/8.3.

14. Voirie 2021 : réfection de la Rue des Rases : demande de financement auprès du Département de l'Allier :

Mme le Maire rappelle le projet de réfection de la Rue des Rases, porté par la Commission Communale « Voirie Circulation Sécurité », programmé sur l'année 2021.

L'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA), dans le cadre de la mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la voirie, a fourni deux devis descriptifs et estimatifs des travaux, par rapport aux modalités de busage, pour 800 mètres linéaires :

- Option 1 : empiérement largeur de l'accotement : 103 465 € HT – 124 158 € TTC + 4 655.93 € honoraires assistance MO soit 128 813.93 € TTC (108 120.93 € HT)

- Option 2 : remblaiement en terre végétale : 110 800 € HT – 132 960 € TTC + 4 986 € honoraires assistance MO soit 137 946 € TTC (115 786.00 € HT)

Les travaux de gros entretien du patrimoine routier communal peuvent faire l'objet d'une demande d'aide départementale au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie. La date limite de dépôt du dossier de demande de financement est fixée au 15 février 2021.

Elle propose de se baser sur l'option la plus onéreuse pour la demande d'accord de principe de financement. L'accord définitif de subvention sera demandé sur l'offre retenue.

Les modalités de financements seraient les suivantes : montant HT : 115 786.00 €

- Aide départementale : 34 735.80 € soit 30 % du coût estimatif HT
- Part communale : 81 050.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission et décide d'entreprendre les travaux de réfection de la rue des Rases sur environ 800 mètres linéaires pour un montant estimatif s'élevant à 110 800 € HT soit 132 960.00 € TTC, décide de déposer auprès du Département de l'Allier une demande de subvention au titre du soutien aux travaux de voirie, arrête le plan de financement ci-dessus, et décide d'inscrire la dépense en section d'investissement du budget principal 2021.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°10-2021 01 25/7.5.

15. INFORMATIONS DIVERSES :

- **Rencontre du Conseil Municipal avec la Mission haies d'Auvergne, le 11 janvier 2020 :** Dans la foulée de cette échange, un appel aux volontaires va être lancé auprès des habitants, qu'ils soient agriculteurs, chasseurs ou simples citoyens, afin de constituer une équipe de volontaires, prête à mettre en œuvre des projets pilotes de plantations de haies dans la commune.

- **Réfection/sécurisation de la garderie :** les travaux ont d'ores-et-déjà débuté à la garderie, sous l'égide de M. Patrice MONNAY. Ils se dérouleront pendant les vacances d'hiver ; la réfection du couloir de la garderie débordera probablement sur les vacances de printemps.

- **Installation du Wifi gratuit dans la commune** : Le 5 janvier dernier, Mme le Maire et l'agent technique Pascal MARTINET ont reçu l'équipe technique en charge de l'installation du Wifi gratuit dans la commune. Cette installation, d'un montant total de 15 000 €TTC, placée sous le pilotage de Vichy Communauté, est entièrement prise en charge par l'Europe dans le cadre du dispositif WiFi4EU. Elle permettra la mise en place de bornes d'accès à un Wifi gratuit dans et aux abords de la mairie, de l'école et de la garderie ; dans et aux abords de la salle polyvalente ; sur la place de l'Eglise. En revanche, elle nécessitera l'installation d'une nouvelle box internet à la salle polyvalente.

- **Atelier de codage numérique pour les enfants** : Ce projet validé en septembre 2019 par le précédent Conseil Municipal, devrait prendre forme en 2021. Les modalités d'organisation sont à venir. Un point sera effectué avec l'enseignante, Joëlle ZANELLO en charge de la garderie communale, et Vichy Communauté.

- **Distribution BAL** : le magazine d'information du centre social La Magic de janvier-avril 2021 est à distribué, comme convenu avec le CS La Magic. Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder à leur distribution dans les boîtes aux lettres des habitants de la Commune, en même temps qu'un document d'information visant à mobiliser un réseau de volontaires pour la plantation de haies, à informer sur l'application Intramuros, à inviter les seniors à retourner les enquêtes.

AGENDA :

- 26 janvier 2021 à 9h00 : Rencontre et échanges des agents communaux avec Damien Beurrier, ambassadeur du Tri au SICTOM Sud Allier.
- 3 février 2021 à 18h30 : commission Voirie/Circulation/Sécurité : réfection de la rue des Rases, retour sur l'entretien avec le responsable de l'UTT Lapalisse-Vichy, mise en place du dispositif « participation citoyenne ».
- 8 février 2021 à 18h30 : commission Finances : présentation des comptes administratifs 2020.
- 10 février 2021 à 18h30 : commission solidarités : point vaccination, point enquêtes famille et seniors, lancement du conseil municipal des jeunes.
- 11 février 2021 le matin à Saint-Pont (en salle et sur le terrain) : réunion de présentation/préparation « Centre Bourgs Centre-Ville » (maires, adjoints, et conseillers intéressés et disponibles).
- 15 février 2021 à 18h30 : commission Cadre de Vie/Urbanisme/Environnement : aménagement paysager du parvis mairie école, installation de la wifi gratuite, dispositif centre bourg centre-ville, chantiers d'insertion.
- 22 février 2021 à 18h30 : conseil municipal : vote des comptes administratifs 2020.
- 1^{er} mars 2021 à 18h30 : commission finances : budgets primitifs 2021.
- 3 mars 2021 à 18h30 : commission Animation/Information/Communication : panneau d'information au parvis, signalétique de l'aire de jeux, exposition 2021, lancement du comité des fêtes.
- 15 mars 2021 à 18h30 : conseil municipal : vote des budgets primitifs 2021

13. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.